

CRÉATION EN LANGUE FRANÇAISE - AU MARNI · 25 rue de Vergnies · 1050 Bruxelles
08 > 30 **NOVEMBRE** 2007



LA MAISON DE LEMKIN

LEMKIN'S HOUSE

CATHERINE FILLOUX

AUTEUR

JULES-HENRI MARCHANT

MISE EN SCÈNE

Avec **Didier Colfs**, **Micheline Goethals**, **Etienne Minoungou**, **Awa Sene Sarr**, **Jean-Michel Vovk**

Texte français **Isabelle Anckaert** / Dispositif scénique **Nicolas Marchant** / Costumes **Françoise Van Thienen** / Lumières **Marcel Derwael & Alain Prévot** / Maquillages et coiffures **Patricia Timmermans** / Régie générale **Marcel Derwael** / Accessoires **Stanislas Drouart** / Assistante à la mise en scène **Julie Nayer** / Assistant stagiaire **Felix Ulrich**

Rendez-vous public

Pour ceux qui souhaitent partager un moment privilégié et en savoir plus sur la création théâtrale, **Laurent Moosen** accueillera au Rendez-vous public **Catherine Filloux, Jules-Henri Marchant et Pierre Vincke**, Directeur de l'ONG RCN Justice & Démocratie .

Jeudi **15 novembre** 18h45 à 19h30 - Au Théâtre Marni · Rue de Vergnies 25 · 1050 Bruxelles
Entrée libre

Colloque

RCN Justice & Démocratie

Devoir de voir. Revivre après un génocide ou des crimes contre l'humanité

Avec la participation de **Anne Devillé, Laure de Vulpian, Catherine Filloux, Julie Goffin, Philippe Laurent, Valérie Rossoux, Jacques Sémelin, Pierre Vincke**

S'il existe bien un objet qui est difficilement représentable ou explicable, c'est le génocide, ce sont les crimes contre l'humanité. « Plus jamais cela », dit-on, mais plus jamais quoi ? Comment représenter une intention et des actes qui sont un plongeon vers « rien » ? Comment rester humain face à l'inhumanité ? Comment affronter lucidement la part tragique du comportement humain pour en éviter les surgissements répétés ? Témoins et rescapés de génocides, artistes, journalistes, représentants de l'ONG RCN Justice & Démocratie apporteront leur contribution à cette réflexion. Interventions, témoignages, lectures, contes alterneront avec la diffusion d'extraits de films et d'émissions radiophoniques.

Samedi **17 novembre** 10h15 à 17h30 - Au Théâtre Marni · Rue de Vergnies 25 · 1050 Bruxelles
Entrée libre - Information et réservation 02 507 83 62



Les animations Théâtre & Histoire pour les étudiants de 5^e et 6^e secondaire

Comprendre les génocides par l'Histoire

Avant d'avoir vu le spectacle, Christelle Colleaux, licenciée et agrégée en Histoire propose un parcours historique sur les génocides du XX^e siècle afin de trouver des clés de compréhension sur la notion même de génocide. En classe. Durée 1h40. Animation gratuite

Revivre après un génocide

Après le spectacle, RCN Justice & Démocratie propose une rencontre/débat avec des témoins et des rescapés de génocide ainsi que des membres de leur ONG qui œuvrent à la reconstruction, notamment au Rwanda. En classe. Durée 1h40 (ou 2h30 avec support audio-visuel). 3 € par étudiant

Jeudis »Lire«

15 ans de Luce

Laurent Moosen réunira autour de l'éditrice **Luce Wilquin**, des auteurs maison : **Luc Baba** et *La petite école Sainte-Rouge*, **Aurelia Jane Lee** pour *L'amour, ou juste à côté* ainsi que **Dominique Maes** avec *Personnages*.

Jeudi **22 novembre** 12h30 à 13h30 - Salle M - **Entrée libre**

La maison de Lemkin

NOVEMBRE

JE 08	VE 09	SA 10	MA 13	ME 14	JE 15	VE 16	SA 17	DI 18	
20h15	20h15	20h15	20h15	20h15	20h15	20h15	20h15	15h00	
MA 20	ME 21	JE 22	VE 23	SA 24	LU 26	MA 27	ME 28	JE 29	VE 30
20h15	20h15	20h15	20h15	20h15	18h30	20h15	20h15	20h15	20h15

[...] mais la loi nous rend humain.

La maison de Lemkin

La pièce

L'avocat américain d'origine polonaise Raphaël Lemkin fait antichambre devant le Congrès, comme il le fait depuis 1944. Inlassablement, depuis le procès de Nuremberg, il se bat en faveur de l'interdiction universelle du « génocide » ; mot dont il est le père. Il consacre son énergie à convaincre les États-Unis de ratifier la convention pour la prévention et la répression « du crime sans nom ».

Lorsque la pièce débute, Lemkin vient d'être éconduit une fois de plus. On lui conseille de prendre sa retraite, de faire des mots croisés et de cesser d'enquiquiner les sénateurs. Mais Lemkin est hanté par ces victimes qui réclament justice. Sa maison est ouverte à tous vents, s'y croisent morts et vivants, rescapés et bourreaux. À cinquante ans, Raphaël Lemkin qui a consacré sa vie aux autres, est toujours célibataire, au grand dam du fantôme de sa mère juive qui n'a de cesse de lui trouver une épouse. Cette jeune Tutsie, qui vient chercher refuge tandis qu'on massacre son peuple ou alors cette femme bosniaque détenue dans un camp ? Entre rêve et réalité, *La maison de Lemkin* tague, telle une arche de Noé sur les flots de l'indignité.

**Les États-Unis désignaient le génocide par « le mot G ».
Cette manœuvre douteuse pour déformer le mot en
l'affadissant,
je la vois comme une forme d'inhumanité et un manque de
respect.**

Catherine Filloux

L'auteur

Catherine Filloux vient d'une famille d'immigrés d'origine française, elle vit et travaille aux États-Unis. Auteur dramatique de diverses pièces souvent primées (*Beauty Inside*, *Eyes of the heart*, *Silence of God...*), d'un livret d'opéra mis en musique par un compositeur Cambodgien, elle n'est pas encore traduite en français. Après avoir entendu le récit de survivants au génocide Khmer rouge, elle s'est penchée sur les crimes de guerre et, depuis quinze ans, son répertoire approfondit cette énigme : l'extermination intentionnelle et systématique d'une population. Très sensible à « l'ici et maintenant », elle a aussi écrit une pièce sur l'ouragan Katrina qui a détruit le Sud des États-Unis.

Interview de Catherine Filloux

réalisée en avril 2007

Vous documentez-vous beaucoup avant d'écrire ?

Oui, je fais beaucoup de recherches, j'ai basé mes pièces sur des histoires enregistrées dans lesquelles je crée des caractères composites. Après quinze ans d'études sur le Cambodge, j'ai réussi à comprendre les particularités inhérentes au génocide Khmer rouge et elles m'ont amenée à Lemkin, au Rwanda, et à la Bosnie. J'ai passé du temps à Sarajevo, et j'ai détaillé le génocide rwandais jour après jour. J'ai bien sûr lu autant de livres que possible traitant du sujet. Ce qui m'a bouleversée, c'est de réaliser combien les faits étaient connus avant même qu'ils ne soient perpétrés. Lemkin était persuadé que la communauté internationale devait arrêter les génocides dès leurs premières manifestations.

Vos pièces, qui sont de l'ordre de la responsabilité collective, ont-elles eu un impact ; ou leur cri n'a-t-il pas dépassé l'enceinte du théâtre ? Le théâtre a-t-il pour vous un devoir de mémoire ?

Absolument. Au Cambodge, on n'enseigne pas Pol Pot dans les écoles. Nuon Chea, le bras droit de Pol Pot est toujours en liberté et prospère... à un poste dans le gouvernement. Je suis passée souvent devant sa belle villa lorsque j'étais à Phnom Penh*. Mon rapport avec le Cambodge m'a amenée à croire, avec les bouddhistes, que ce que nous partageons en tant qu'humains, est la souffrance. Ma pièce la plus récente, sur le cyclone Katrina en Louisiane, traite elle aussi de l'inhumanité de la société à l'égard de certains de ses membres. Lemkin a sacrifié le personnel au profit du collectif, et il croyait au pouvoir des États-Unis à influencer dans ce sens. Son personnage nous permet de nous refaire. Je ne vois pas la pièce comme une biographie, mais comme une exploration de l'essence de son rêve.

* Nuon Chea, le plus haut dignitaire de l'ex-gouvernement maoïste cambodgien après Pol Pot, a été arrêté et inculpé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité le 19 septembre 2007.

Une vie ne suffira pas, sans aucun doute, pour réaliser de très grands projets. Pourtant, en quelques secondes, d'immenses forces se mettent à vibrer dans cet univers qui est le nôtre.

Jules-Henri Marchant

Paroles de metteur en scène

Alors imaginons que Lemkin ait mis au monde un projet qui dépasse le temps d'une vie à partir de l'invention de ce seul mot, « génocide ». Un mot qui aujourd'hui seulement vient à glisser dans la cervelle de gens plus ou moins conscients de la fragilité de l'humanité. Une formule coulée en forme de loi de telle manière qu'un génocide soit désormais reconnu comme crime international - même si cette loi ne suffira jamais à empêcher cette monstruosité.

Dans la pièce de Catherine Filloux, Lemkin semble se débattre dans ce cauchemar : on est dans le temps réel de sa vie mais aussi dans le temps après sa mort où sa survivance lutte à jamais contre l'universalisation et la banalisation de ce genre de crime. Et si humour il y a, les faits et les situations nous apparaissent cependant sous l'aspect de nos propres angoisses, humaines et si dérisoires.

Jules-Henri Marchant

La justice sépare l'innocent de l'assassin, l'assassin de son crime et la victime de sa souffrance.

Pierre Legendre. Historien du droit, Professeur émérite à l'université de Paris I et Directeur d'études honoraire à l'École pratique des hautes études. In www.rcn-ong.be

Vertiges de l'Histoire, ambiguïté du droit

Aurions-nous la mémoire si courte ? Un futur sans racine est voué à s'enfermer dans la répétition de lui-même et à se désolidariser des finalités de l'esprit humain. Il va de soi que le terme de repentance n'est pas sans risque : il ne permet pas de prévenir les tragédies et peut servir de masque compassionnel s'il ne s'accompagne pas du travail des historiens et des exigences de la justice. Mais sa liquidation brutale risque d'emporter avec elle beaucoup plus que notre mémoire collective : les raisons de notre propension si humaine à l'inhumanité, les sources de notre incapacité à faire obstacle au déchaînement d'une violence qui nous concerne tous - une violence

dont il faut rappeler que, dans la période post-guerre froide, elle fut le produit de l'action planifiée des génocidaires et des propagandistes du Hutu Power comme de l'inaction des démocraties occidentales et des institutions internationales, en proie à leurs propres contradictions.

Un immense travail nous attend, pour faire en sorte que cet universalisme de l'inhumanité ne soit pas versé aux oubliettes de l'Histoire, mais soit constamment présent à notre esprit comme à celui des générations futures pour en éviter les surgissements répétés. Le droit est un moyen essentiel, même s'il demande à être continuellement adapté. Nous plaçons pour qu'existe un statut des survivants aux génocides, afin que ceux-ci puissent bénéficier de l'indemnisation qui leur est due sans avoir à se justifier en permanence alors que le traumatisme les hante, et que cette indemnisation soit à son tour le préalable à une réparation symbolique de la part de la communauté internationale. Mais c'est un moyen insuffisant. Les exigences de la mémoire, la solidarité dans la durée avec les victimes, le rejet de toute forme de négationnisme et la capacité à affronter lucidement la part tragique de notre existence collective : ce sont là les tâches de ce que Rousseau appelait en son temps l'Éducation. Alors que les preneurs de la Bastille voulaient mettre à bas les iniquités de l'Ancien Régime et qu'un mois plus tard, les députés allaient s'inspirer de l'auteur du Contrat social pour mettre sur pied la Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen, pourrions-nous ne pas ignorer le passé et considérer que cette tâche est, face aux vertiges de l'Histoire, encore largement devant nous ?

Matthieu de Nanteuil sociologue UCL, **Marie-France Collard** cinéaste, auteur de Rwanda. À travers nous l'humanité... et **Martine Beckers** membre de l'asbl Kanyarwanda in *Vertiges de l'Histoire, ambiguïté du droit*, La Libre 2 du 11 juillet 2007

Le XVIII^e siècle a été désigné comme « le siècle des Lumières », finira-t-on par nommer un jour le nôtre « le siècle des Ténèbres » ?

Tzvetan Todorov. *Mémoire du mal, tentation du bien*. Robert Laffont 2000

Informers et éclairer les opinions publiques

On constate à chaque mort d'empire multinational (empire des Habsbourg et des Ottomans au lendemain de la Première Guerre Mondiale, empires coloniaux européens et japonais pour finir par l'effondrement de l'Union soviétique) et au moment du passage à l'idée d'État-Nation dans les aires caractérisées par des mosaïques ethniques et religieuses, un violent rejet de l'Autre. Ceux qui avaient bon gré mal gré cohabité parfois de façon séculaire, cessent de s'accepter et le rejet qu'exprime le groupe majoritaire (ou militairement supérieur) se fait par l'expulsion ou par la liquidation physique des minorités considérées comme radicalement indésirables.(...) Plus que jamais, ce sont les opinions publiques qu'il importe d'informer et d'éclairer. On ne peut compter ni sur les États, soucieux de leurs intérêts, ni sur ceux qui placent leur carrière ou leurs calculs politiques au-dessus de l'exigence de vérité. Le modèle du Juste reste celui qui ne consent pas à entériner la politique de son propre camp lorsque celle-ci est criminelle.

Gérard Chaliand. Géostratège, géopolitologue, spécialiste des conflits dans 1915, *Le Génocide des Arméniens*, écrit avec Yves Ternon. Éditions Complexe 2006

Raphaël Lemkin, père de la loi sur le génocide

Issu d'une famille juive polonaise, Raphaël Lemkin est né en 1900 dans un village qui à l'époque se situait dans une zone où la Russie impériale autorisait la résidence des Juifs. Très vite, il montre un intérêt pour les langues - il en maîtrise 9 à l'âge de 14 ans - et pour les persécutions et les massacres de masse qui ont jalonné l'histoire. À l'Université, il étudie la linguistique, la philosophie avant de devenir procureur public en Pologne. Dès 1933, il prépare, pour la Société des Nations, une proposition de loi qui criminalise au regard du droit international la destruction de collectivités raciales, ethniques ou religieuses. Elle n'est pas adoptée.

Il perdra 49 membres de sa famille dans l'Holocauste alors qu'il est réfugié aux États-Unis depuis 1941. Il y conseille le ministère de la guerre. Dans une étude de 1944, *Axis Rule in Occupied Europe*, il introduit le mot « génocide » : « *De nouveaux concepts nécessitent de nouveaux mots. Par génocide nous entendons la destruction d'une nation ou d'une ethnie* ». Le mot est composé de la racine grecque « geno », race ou tribu et du suffixe latin « cide », meurtre.

Durant le reste de sa vie, Lemkin se bat pour que soit entérinée au niveau international la condamnation de « ce crime sans nom ». En 1948, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies adopte la Convention. Elle n'entrera en vigueur qu'en 1951 et interdit « *tout acte commis avec l'intention de détruire, en totalité ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux* ». Son œuvre achevée, Raphaël Lemkin sombre dans l'oubli et décède en 1959 dans la pauvreté. D'après Bernie Chabel, rédacteur du Washington File

Les États-Unis ne ratifieront la loi qu'en 1988 et elle fut rarement évoquée avant les années 1990. Une correction apportée par le Traité de Rome de 1998 permit alors de créer un Tribunal pénal international qui inclut « l'intention de massacre et l'absence de prévention » et aboutit à la création du TPIY (Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie) qui siège à La Haye et du TPIR (pour le Rwanda) à Arusha, en Tanzanie. Le mandat de ces tribunaux prend fin en 2010 et son procureur général Carla Da Ponte, qui a quitté ses fonctions en septembre dernier, craint que d'ici-là, il ne soit difficile de conclure toutes les affaires.

Pour mémoire...

1915-1923 Génocide arménien, plus d'1 million et demi de morts.

1941-1945 Génocide des Juifs, des Roms, 6 millions de morts.

1975-1979 Extermination par les Khmers rouge (Cambodge), entre 1,3 et 2,3 millions de morts.

1992-1995 Guerre en ex-Yougoslavie et nettoyage ethnique en Bosnie-Herzégovine, plus de 200 000 morts.

1994 Génocide des Tutsi au Rwanda, entre 500 000 et 1 million de morts.

Loi sur la compétence universelle

Le 16 juin 1993, la Belgique se dotait d'une loi de compétence universelle unique au monde permettant la répression des violations du droit international humanitaire pour les victimes de génocide, guerre ou crime contre l'Humanité. Elle permettait aux tribunaux belges de juger les auteurs des crimes les plus graves quel que soit l'endroit où ils ont été commis. Des voix se sont élevées contre les dérives possibles de cette loi universelle et sous la pression de Donald Rumsfeld, Ministre américain de la Défense qui menaçait de délocaliser l'OTAN, la loi a été modifiée considérablement le 5 août 2003. Des plaintes avaient en effet été déposées devant les tribunaux belges pour crimes de guerre à l'encontre de George Bush, Colin Powell et Donald Rumsfeld.

Beaucoup plus restrictive, la loi sur la compétence universelle ne peut dorénavant être appliquée que si un lien de rattachement à la Belgique est établi. Elle a néanmoins permis que se déroulent trois procès Rwanda (2001-2005) et le dernier en date en juillet dernier qui a vu condamner un haut gradé de l'armée rwandaise. Source : Avocats sans frontières

RIDEAUDEBRUXELLES

AU PALAIS DES BEAUX-ARTS rue Ravenstein 23 · B 1000 Bruxelles

T 02 507 83 60 - F 02 507 83 63

RÉSERVATION www.rideaudebruxelles.be | 02 507 83 61 du lundi au vendredi de 13h30 à 17h

Le Rideau est subventionné par la Communauté française et reçoit l'aide de la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale